

<http://www.snetap-fsu.fr/Stages-embarques-elementes-d.html>



Stages embarqués : éléments d'information

- Les Dossiers - Enseignement maritime -

Date de mise en ligne : vendredi 15 novembre 2013

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Le **SNETAP-FSU** avait déjà interpellé la **DIRM** NAMO sur la problématique des périodes de formation en entreprises (notamment sur les difficultés à conclure les stages en raison de l'utilisation des nouvelles conventions) et a souhaité, lors d'une réunion informelle avec Yann Bécouarn, sous-directeur des gens de mer et des affaires maritimes et Mme Rolland-Deloffre du bureau GM2, dans le cadre des Assises de la Formation et des Métiers de la Mer le 8 novembre 2013 à Paris, alerter l'administration sur l'importance du problème.

Les deux organisations syndicales présentes (**SNETAP-FSU** et **CFDT**) ont précisé, qu'à ce jour, certains armements refusent tout stagiaire. Elles s'inquiètent légitimement de la contagion possible à d'autres armements entraînant l'impossibilité pour nos élèves de suivre ces périodes de formation très professionnalisantes.

L'administration a rappelé que la création de nouvelles conventions répondait au souci premier d'une meilleure protection des jeunes à bord et à la standardisation des imprimés utilisés par les **LPM** tout en prenant en compte la MLC (Convention du travail maritime 2006 entrée en vigueur le 20 août 2013). Ces conventions ont révélé aux compagnies de navigation (possédant un service juridique important), dans les pratiques organisationnelles concernant les embarquements, des contradictions entre ce qui est fait et ce qui devrait actuellement être fait.

Il semble véritablement que l'administration veuille régler ce problème rapidement. Une expertise juridique conjointe - bureau GM3 et inspection du travail - des nouveaux textes en vigueur permet d'espérer une prochaine résolution concernant les stagiaires majeurs. Pour les stagiaires mineurs, des rapprochements avec d'autres systèmes de formation (tels que la restauration ou la boulangerie) concernés par ce type de problématiques pourront être faits. Même si certaines dérogations semblent être possibles, les métiers pratiqués essentiellement la nuit (comme la bolinche) risquent d'être impactés. Affaire à suivre...